Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 039-213903065-20261023-20262310_26-DE

DEPARTEMENT
DU JURA
ARRONDISSEMENT
LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MACORNAY

NOMBRES DE MEMBRES		
VOTANTS	PRESENTS	EN EXERCICE
13	9	15
DATE DE LA CONVOCATION		
19/10/2026		
DATE D'AFFICHAGE		
27/10/2026		

Séance du 23 octobre 2026

N°26/26

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Michel FISCHER, Maire.

Présents : Michel FISCHER, Véronique PAILLARD, Delphine PRUDENT, Laurence CAMBRAY, Ludovic BOUILLOD, Rémi COUTELIER, Christelle DRAPIER, Aline FONTIMPE, Caroline LAVERSENNE.
Excusés : Ghislain BATAILLARD (pouvoir à Michel FISCHER), Benoît CRETET (pouvoir à Aline FONTIMPE), Corinne GUIRAUD (pouvoir à Christelle DRAPIER), Baptiste MARCHAND, Sébastien REYBARD (pouvoir à Ludovic BOUILLOD), Bertrand WEIGELE

Secrétaire de séance : Caroline LAVERSENNE

OBJET DE LA DELIBERATION : règlement intérieur conseil municipal

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal doit se doter d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le règlement intérieur.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Michel FISCHER.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/26
ID : 039-213903065-20261023-20262310_27-DE

DEPARTEMENT
DU JURA
ARRONDISSEMENT
LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MACORNAY

NOMBRES DE MEMBRES		
VOTANTS	PRESENTS	EN EXERCICE
13	9	15
DATE DE LA CONVOCATION		
19/10/2026		
DATE D'AFFICHAGE		
27/10/2026		

Séance du 23 octobre 2026

N°27/26

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Michel FISCHER, Maire.

Présents : Michel FISCHER, Véronique PAILLARD, Delphine PRUDENT, Laurence CAMBRAY, Ludovic BOUILLOD, Rémi COUTELIER, Christelle DRAPIER, Aline FONTIMPE, Caroline LAVERSENNE.
Excusés : Ghislain BATAILLARD (pouvoir à Michel FISCHER), Benoît CRETET (pouvoir à Aline FONTIMPE), Corinne GUIRAUD (pouvoir à Christelle DRAPIER), Baptiste MARCHAND, Sébastien REYBARD (pouvoir à Ludovic BOUILLOD), Bertrand WEIGELE

Secrétaire de séance : Caroline LAVERSENNE

OBJET DE LA DELIBERATION : avancement de grade

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 311-1, L. 313-1 et L. 522-1 à L. 522-5 ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
VU la délibération en date du 28 mars 2025 fixant les taux de promotion (ratios "pro/pro") pour les avancements de grade au sein de la collectivité ;
VU les lignes directrices de gestion (LDG) relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels arrêtées par Monsieur le Maire le 23 juin 2022 ;
VU le tableau annuel d'avancement de grade établi pour l'année 2026 par Monsieur le Maire au choix après valeur professionnelle ;
CONSIDÉRANT qu'un agent de la collectivité remplit l'ensemble des conditions statutaires pour prétendre à un avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe au choix ;
CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination de l'agent promu sur son nouveau grade ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la création, à compter du 1er novembre 2026, d'un emploi d'**Adjoint Administratif Principal de 1ère classe** à temps non complet à raison de 18.19/35èmes pour permettre cet avancement de grade.

- **DÉCIDE** que l'ancien emploi d'Adjoint Administratif occupé par l'agent sera supprimé automatiquement dès sa nomination effective sur le nouveau grade
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet emploi sont inscrits au budget communal au chapitre 012
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant et d'exécuter la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Michel FISCHER.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 039-213903065-20261023-20262310_27-DE

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 039-213903065-20261023-20262310_28-DE

DEPARTEMENT
DU JURA
ARRONDISSEMENT
LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MACORNAY

NOMBRES DE MEMBRES		
VOTANTS	PRESENTS	EN EXERCICE
13	9	15
DATE DE LA CONVOCATION		
19/10/2026		
DATE D'AFFICHAGE		
27/10/2026		

Séance du 23 octobre 2026

N°28/26

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Michel FISCHER, Maire.

Présents : Michel FISCHER, Véronique PAILLARD, Delphine PRUDENT, Laurence CAMBRAY, Ludovic BOUILLOD, Rémi COUTELIER, Christelle DRAPIER, Aline FONTIMPE, Caroline LAVERSENNE.
Excusés : Ghislain BATAILLARD (pouvoir à Michel FISCHER), Benoît CRETET (pouvoir à Aline FONTIMPE), Corinne GUIRAUD (pouvoir à Christelle DRAPIER), Baptiste MARCHAND, Sébastien REYBARD (pouvoir à Ludovic BOUILLOD), Bertrand WEIGELE

Secrétaire de séance : Caroline LAVERSENNE

OBJET DE LA DELIBERATION : modification bail à ferme

Monsieur le Maire rappelle qu'un bail a été conclu en septembre 2025 avec Julien Fourtier pour la location de la parcelle D 142.

Ce dernier souhaiterait également louer la parcelle contigüe, B 953, sur la partie située en pré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la location de la parcelle B 953
- **DIT** que le bail sera modifié en conséquence
- **AUTORISE** Monsieur à signer toute pièce relative à ce dossier

Pour copie conforme,
Le Maire,
Michel FISCHER.

MAIRIE DE MACORNAY (JURA)

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 039-213903065-20261023-20262310_29-DE

DEPARTEMENT
DU JURA
ARRONDISSEMENT
LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MACORNAY

NOMBRES DE MEMBRES		
VOTANTS	PRESENTS	EN EXERCICE
13	9	15
DATE DE LA CONVOCATION		
19/10/2026		
DATE D'AFFICHAGE		
27/10/2026		

Séance du 23 octobre 2026

N°29/26

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Michel FISCHER, Maire.

Présents : Michel FISCHER, Véronique PAILLARD, Delphine PRUDENT, Laurence CAMBRAY, Ludovic BOUILLOD, Rémi COUTELIER, Christelle DRAPIER, Aline FONTIMPE, Caroline LAVERSENNE.
Excusés : Ghislain BATAILLARD (pouvoir à Michel FISCHER), Benoît CRETET (pouvoir à Aline FONTIMPE), Corinne GUIRAUD (pouvoir à Christelle DRAPIER), Baptiste MARCHAND, Sébastien REYBARD (pouvoir à Ludovic BOUILLOD), Bertrand WEIGELE

Secrétaire de séance : Caroline LAVERSENNE

OBJET DE LA DELIBERATION : bail de chasse

Monsieur le Maire explique que les associations communales de chasse de Macornay et Courbouzon ont fusionnées, et qu'il s'agit dorénavant de l'association intercommunale de chasse agréer fusionnée des Monts Chauviers.

Il convient dont de passer un nouveau bail de chasse entre la commune et l'AICAF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** la conclusion d'un nouveau bail de chasse sur tous les terrains de la commune de Macornay à l'AICAF des Monts Chauviers
- **DE CONSENTIR** le bail pour une durée de neuf années à compter du 1er novembre 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail

Pour copie conforme,
Le Maire,
Michel FISCHER.

MAIRIE de MACORNAY (JURA)

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 039-213903065-20261023-20262310_30-DE

DEPARTEMENT
DU JURA
ARRONDISSEMENT
LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MACORNAY

NOMBRES DE MEMBRES		
VOTANTS	PRESENTS	EN EXERCICE
13	9	15
DATE DE LA CONVOCATION		
19/10/2026		
DATE D'AFFICHAGE		
27/10/2026		

Séance du 23 octobre 2026

N°30/26

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Michel FISCHER, Maire.

Présents : Michel FISCHER, Véronique PAILLARD, Delphine PRUDENT, Laurence CAMBRAY, Ludovic BOUILLOD, Rémi COUTELIER, Christelle DRAPIER, Aline FONTIMPE, Caroline LAVERSENNE.
Excusés : Ghislain BATAILLARD (pouvoir à Michel FISCHER), Benoît CRETET (pouvoir à Aline FONTIMPE), Corinne GUIRAUD (pouvoir à Christelle DRAPIER), Baptiste MARCHAND, Sébastien REYBARD (pouvoir à Ludovic BOUILLOD), Bertrand WEIGELE

Secrétaire de séance : Caroline LAVERSENNE

OBJET DE LA DELIBERATION : désignation délégués Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) d'ECLA

Monsieur le maire explique que le conseil communautaire d'ECLA, en date du 17 septembre 2026, a instauré la CLECT.
Chaque conseil municipal doit désigner les représentants appelés à siéger au sein de la CLECT.
Les communes de plus de 1000 habitants doivent désignés deux représentants.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, désigne comme délégués :

- FISCHER Michel
- WEIGELE Bertrand

Pour copie conforme,
Le Maire,
Michel FISCHER.

MAIRIE de MACORNAY (JURA)